

légions, sous différents chefs, hiverner en diverses contrées gauloises.

Or ce sont les Séquanes qu'il sert les premiers : *T. Labienum cum duabus Legionibus et equitatu in Sequanos proficisci jubet* (1).

Donc il n'en venait pas en venant d'Alise. Après tant de travaux et de fatigues, il n'eut point amené inutilement ces deux braves légions à Autun pour les renvoyer immédiatement à leur point de départ. Rien dans le texte n'indique que ce fut un retour : il y a *proficisci* et non *redire jubet*.

XV

Dans ce grave débat, la Bourgogne et la Franche-Comté nous apparaissent comme les deux femmes entre lesquelles Salomon eut à rendre son célèbre jugement.

L'une disait : c'est mon fils qui est vivant, le vôtre qui est mort. — Et l'autre : non, c'est le vôtre qui est mort et le mien qui est vivant.

On sait à quel signe le sage roi sut discerner la vraie mère.

La Bourgogne a la tradition vivante et jamais interrompue de son Alise. César lui-même ne la lui a point ôtée.

La Franche-Comté a retrouvé le colossal cadavre de son Alaise, dont personne n'avait jamais entendu parler. Mais il a eu vie. Les fouilles sont là pour l'attester. Il se peut même que des combats de géants s'y soient livrés. Mais ce ne sont point ceux que César place autour de notre Alise. L'Alise de César est notre possession vingt fois séculaire.

Et vous venez pour des similitudes de noms, sur de vaines étymologies, en dénaturant César, en violant les règles les plus élémentaires de la grammaire et de la logique, avec une

(1) Lib. VII, cap. 90.